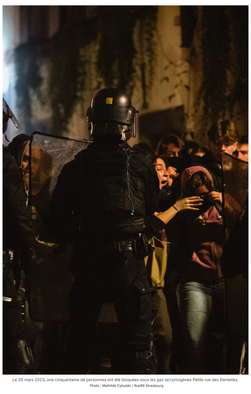
« On était perdus dans le gaz » : la plainte de la Petite rue des Dentelles classée sans suite

La plainte collective déposée suite au blocage d'une cinquantaine de manifestants, coincés dans une nuée et aspergés de gaz lacrymogène durant de longues minutes en mars 2025 a été classée sans suite. L'avocat des plaignants envisage de contester la décision du parquet de Strasbourg.

#violences policières En brief

Cet article est en accès libre. Pour soutenir Rue89 Strasbourg, abonnez-vous.

Margaux Delanys
Publié le 4 novembre 2026 · 3 minutes



Le 20 mars 2023, une cinquantaine de personnes ont été bloquées sous les gaz lacrymogènes Petite rue des Dentelles.
Photo : Mathilde Cybulski / Rue89 Strasbourg

Lire plus tard Écouter 4 min

La plainte collective déposée après la nasse d'une cinquantaine de manifestants, coincés dans la Petite rue des Dentelles sous les gaz lacrymogènes pendant de longues minutes en mars 2023, a été classée sans suite par le parquet de Strasbourg.

« *C'est dégoûtant* », réagit Arthus, l'un des plaignants dont « *le souvenir de cette soirée est encore bien ancré* ». Le 20 mars 2023, le cortège contre la réforme des retraites continue de s'exprimer dans les rues de Strasbourg. Alors que les députés examinent les motions de censure après le recours au 49.3, un rassemblement sauvage se forme dès 18h à l'appel de l'intersyndicale.

Vers 21h ce soir-là, une cinquantaine de manifestants se retrouvent pris au piège dans la Petite rue des dentelles, une ruelle étroite de moins de 5 mètres de large, alors que pleuvent les gaz lacrymogènes. « *Je ne souviens d'une petite bataille, on était perdus dans le gaz, on n'avait pas de possibilité de partir. Des gens avaient du mal à respirer, certains convulsaient.* » Deux personnes sont victimes de malaises et prises en charge par le Samu.

Des mois de documentation

« *En rentrant, on était tendus parce qu'on venait de vivre ce qui ressemblait à une agression* », se remémore-t-il. Vincent Brengarth, son avocat et conseil de cinq autres plaignants a indiqué son intention de contester le classement : « *Ce classement sans suite n'est pas à la hauteur du travail accompli de documentation de ces comportements*, regrette-t-il. C'est un *dossier emblématique parce qu'il y avait des photos, vidéos et témoignages qui mettaient en lumière des violences et des éléments comme la mise en danger.* »

À l'initiative du député Emmanuel Fernandes (LFI), une recherche de témoins avait été effectuée dans le cadre d'un simplement au parquet au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, qui impose aux élus d'aviser le parquet si ces derniers sont informés d'un délit. « *Vingt-quatre personnes avaient répondu à mon appel à témoignage. Certaines voulaient rester anonyme, et six étaient elles aussi soutenir notre plainte.* » Dans la foulée, le député s'engageait à financer les frais de justice des plaignants et une plainte était déposée auprès du parquet de Strasbourg.

Dangers du gaz lacrymogène

« *Ce classement sans suite a notamment pour effet de normaliser les dangers liés à la nasse et à l'usage disproportionné de gaz lacrymogène*, regrette Maître Brengarth. *La question du gaz lacrymogène est sous-investie par les autorités de poursuite, qui ont tendance à en minimiser le danger en dépit des risques pour la santé.* » Au lendemain de la nasse, Wendy, une manifestante dont Rue89 Strasbourg avait recueilli le témoignage, avait craché du sang.

Infection pulmonaire, problèmes neurologiques, saignements inhabituels et douleurs utérines, fatigue : chaque mouvement social ravive pourtant la question de la dangerosité des gaz lacrymogènes. Des critiques sur leur usage avaient émané pendant le mouvement des Gilets jaunes en 2019, au cours du mouvement contre la réforme des retraites ou à Sainte-Soline.

Depuis trois semaines, plus de 10 000 témoignages de femmes faisant état de troubles menstruels ont été recueillis par le collectif Luttes de sang. Interpellé par plusieurs députés, le ministre de l'intérieur Laurent Nuñez a affirmé qu'il n'avait « *pas connaissance du caractère nocif du gaz lacrymogène* », indiquant ne pas suspendre l'utilisation du gaz lacrymogène « *par principe de précaution* ».

« *Avec le temps, on a fini par s'habituer au gaz* », déplore Arthus qui a rejoint le mouvement contre la vie chère. Et son avocat d'appuyer : « *Ce dossier est en rendez vous manqué. Il aurait pu devenir un contre-exemple de ce que ne doit pas être la doctrine de maintien de l'ordre.* »

#violences policières
Activez les notifications pour être alerté des nouveaux articles publiés en lien avec ce sujet.
Recevoir des alertes
Voir tous les articles

Autres mots-clés :

Justice #réforme des retraites #violences policières

Partager

À propos de l'auteur de l'article :

MD

Margaux Delanys

Margaux Delanys est journaliste à Rue89 Strasbourg depuis octobre 2025. Originaire du Grand Ouest, elle est diplômée de l'École supérieure de journalisme de Lille et s'intéresse aux enjeux sociaux, notamment les questions de santé au travail.

Voir les articles

À lire ensuite

Vidéo
Il y a 3 ans

Petite rue des Dentelles : « On était à genoux, on suppliait pour sortir et la police ne réagissait pas »

Au soir du lundi 20 mars, plusieurs dizaines de manifestants se retrouvent bloqués dans la Petite rue des Dentelles à Strasbourg, en plein cœur du quartier de la Petite France. Ils sont gazés à plusieurs reprises, puis pris en étau. La police refuse de parler de nasse. Les témoins, eux, ont vécu de longues minutes traumatisantes.

Accès libre

Il y a 3 ans

Manifestants bloqués dans une rue et gazés : Emmanuel Fernandes signale la police auprès de la procureure

Le député La France insoumise Emmanuel Fernandes a annoncé jeudi 23 mars déposer un signalement auprès de la procureure de la République. Il dénonce le non-respect du schéma national de maintien de l'ordre lors de la nasse petite rue des Dentelles le 20 mars, où des manifestants ont été bloqués dans une rue avec du gaz lacrymogène.

En brief

Photo : Mathilde Cybulski / Rue89 Strasbourg

Il y a 2 ans

Nasse et gazage de la Petite rue des Dentelles, six plaintes déposées contre la police

Six personnes ont porté plainte pour "violences volontaires aggravées" devant le procureur de la République de Strasbourg, après avoir été gazées et bloquées entre deux pelotons de policiers dans une ruelle de Strasbourg en 2023.

En brief

Photo : Mathilde Cybulski / Rue89 Strasbourg

La matinale
Recevez chaque matin tous nos titres et nos repérages
S'inscrire

Pour rendre compte du mouvement social, nous avons besoin de votre soutien.
Je m'abonne
Déjà abonné·e ? Connectez-vous